

JUSTICE ET VÉRITÉ POUR JÉRÔME LARONZE

Jérôme Laronze, éleveur à Trivy en Saône-et-Loire, a été tué par un gendarme le 20 mai 2017 dans des conditions révoltantes.

RIEN NE PEUT JUSTIFIER QU'UN PAYSAN SOIT ABATTU.

Aucune situation d'irrégularité administrative – en agriculture comme ailleurs – ne peut justifier qu'un homme soit harcelé, traqué et tué.



Jérôme était un paysan lucide et profondément humain, en quête de sens sur le devenir de notre agriculture et de ses dévoiements. Engagé en tant que sapeur-pompier volontaire au sein de son village natal, il était d'une grande générosité, serviable et altruiste. Alliant habileté manuelle et curiosité intellectuelle, il s'était forgé un esprit critique et s'est efforcé de toujours rester libre.

Les scandales sanitaires à répétition touchant la filière industrielle agricole ont eu des conséquences dramatiques et ont fortement mis à mal la paysannerie. S'interrogeant sur l'hyper-réglementation sanitaire, analysée et vécue comme complexe et injuste envers les plus faibles, mais aussi incapable d'empêcher les dérives des puissants groupes industriels, Jérôme s'était engagé et militait pour une agriculture raisonnée et de proximité. Ainsi à la 5^e génération sur cette ferme familiale, il avait converti l'exploitation en BIO.

Autodidacte, cultivé et passionné par son travail, il a cherché à comprendre le sens des réglementations imposées aux paysans. Celles-ci étant de plus en plus contraignantes, à la fois au niveau de l'Union Européenne mais également en France, il constata que ces dernières étaient plus complexes et "exigeantes", trop souvent mises en œuvre sans aucun discernement.

Normes sanitaires en constante évolution, traçabilité absolue du bétail quelle que soit la taille et le mode de commercialisation de l'exploitation, contraintes vétérinaires à répétition (campagnes de prophylaxies et autres), normes assujettissantes et autoritaires liées à la PAC, constituent une réglementation illisible et tyrannique. Jérôme en dénonçait les excès et le caractère écrasant pour les petits paysans. Une réglementation absurde à bien des égards et sans réelle efficacité pour la protection des consommateurs.

Dénoncer les lobbies industriels, la proximité collusive des instances politiques avec la FNSEA, le prétendu contrôle des institutions et organismes technico-agricoles par les syndicats, l'absence de réels débats d'idées innovantes et de soutien à la petite paysannerie nécessite conviction et courage ; Jérôme l'a payé cher.

Son engagement, sa lucidité et sa liberté de ton lui ont certainement valu une surveillance accrue des administrations, avec contrôles, injonctions, mises en demeure et autres pressions en tout genre que personne ne peut supporter. Depuis 2010, Jérôme Laronze a subi des contrôles humiliants et violents à répétition. Il sera marqué profondément par l'humiliation et la violence de ces contrôles, effectués avec des gendarmes arme au poing. Lors de l'un d'eux, le 6 juin 2016, les agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) accompagnés de nombreux gendarmes ont apeuré le troupeau (les militaires étant présents sur la pâture) ; les animaux ont cherché à fuir se précipitant dans la rivière, et plusieurs n'ont pas survécu.

La situation de Jérôme Laronze était bien connue des services de l'État, qui n'ont pas opté pour la médiation. Au contraire, c'est l'escalade dans les méthodes et les moyens qui a été employée, aggravant le harcèlement et forçant cet éleveur à prendre la fuite. En effet le 11 mai 2017, trois agents de la DDPP sont venus procéder à un recensement du cheptel en vue de sa saisie. Contrairement à la version officielle des faits largement tronquée, Jérôme n'a été menaçant à aucun moment ; il a précisé qu'il n'avait pas foncé sur les gendarmes lorsque ces derniers l'encerclaient, mais seulement tenté de les effaroucher avec son tracteur se protéger.

Après 9 jours de traque par les agents de la brigade de Cluny, Jérôme a été localisé par les gendarmes. Réveillé par ces derniers, Jérôme aurait tenté de fuir. Six balles ont été tirées, dont trois mortelles. L'une tirée latéralement a atteint l'artère fémorale, et deux l'ont touché à l'omoplate, atteignant les organes vitaux. AUCUNE BALLE N'A ÉTÉ TIRÉE DE FACE.

Jérôme avait 36 ans.

- Aujourd'hui deux enquêtes judiciaires sont ouvertes :
- une sur les circonstances du décès de Jérôme Laronze
 - une autre sur la façon dont les contrôles de la DDPP se sont déroulés.

Il est essentiel que ces deux enquêtes soient menées efficacement et en toute transparence.

L'indignation et l'incompréhension restent fortes face à ce drame, aux conditions des contrôles subis par Jérôme, à l'absence totale de soutien des organismes professionnels et au recours démesuré et injustifié aux forces de l'ordre, alors qu'il ne s'était jamais montré violent, ni pendant des contrôles, ni à aucun moment.

*Jérôme était un homme intègre apprécié, un paysan pacifiste.
Il luttait sans autres armes que ses mots et sa détermination.*

**PERSONNE NE PEUT ACCEPTER QU'UN HOMME
SOIT HARCELÉ, TRAQUÉ PUIS ABATTU POUR DES LITIGES ADMINISTRATIFS.**

Afin de connaître la vérité, mais également afin de pouvoir tirer les leçons de cette situation tragique et faire évoluer les choses, des personnes se mobilisent et une association a été créée.

Pour que ce drame humain ne puisse plus se reproduire.

Ami.e.s, collègues paysans, membres de sa famille, simples citoyens, nous voulons que

la vérité soit faite et que la justice soit rendue.

Soutenir la famille de Jérôme et ses proches, pouvoir partager notre tristesse et notre colère est fondamental.

Il est également très important de marquer notre détermination.

Tous les 20 de chaque mois, une veillée en mémoire de Jérôme Laronze est organisée au Square de la Paix à Mâcon, avec micro ouvert à ceux qui le souhaitent pour lire un texte, partager un souvenir, témoigner...

Une page Facebook a été créée par ses proches pour diffuser des informations sur la vie et la mort de Jérôme, pour informer de l'évolution de la procédure judiciaire dans un souci de transparence et de recherche de la vérité, sans compromis. Cette page a aussi pour vocation de rassembler une communauté citoyenne indignée et mobilisée. Déjà plus de 6 400 personnes suivent la page.

JUSTICE ET VÉRITÉ POUR JÉRÔME LARONZE est une association indépendante de toute organisation politique ou confessionnelle, syndicale ou associative. Il s'agit de faire connaître ce drame et d'inviter les personnes qui le souhaitent à apporter un soutien à la famille dans son combat pour la justice et la vérité, et plus largement de lutter contre les harcèlements administratifs et autres réalités imposées par les politiques économiques et financières subies par le monde paysan et agricole, et ce conformément aux objectifs de l'association.

**POUR QUE LA MORT TRAGIQUE DE JÉRÔME
PUISSE RÉVEILLER LES CONSCIENCES ET FAIRE BOUGER LES LIGNES,
VOTRE SOUTIEN NOUS EST PRÉCIEUX !**

Si vous souhaitez en parler, avoir plus d'informations, nous rejoindre, comprendre, partager...

CONTACT :
comite-jerome-laronze@riseup.net

PAGE FACEBOOK :
<https://www.facebook.com/JusticepourJerome/>

Association Justice et Vérité pour Jérôme Laronze
BP 10229
71106 CHALON SUR SAONE CEDEX

Justice pour Jérôme le 17/06/2019

Le 19 mai dernier, deux ans après la mort de Jérôme LARONZE, sous les tirs mortels d'un gendarme de la brigade de Cluny, nous étions TOUS ensemble, famille, amis, amis d'amis, anciens et nouveaux soutiens, militants, TOUS INDIGNES de cette mort tragique, à lui rendre hommage à Cluny, à l'appel du comité de soutien Justice et Vérité pour Jérôme.

Nous avons marché ensemble dans les rues de Cluny pour rendre visible notre aspiration profonde de vérité et de justice.

Il y a deux ans, Jérôme a été tué de trois balles tirées par un gendarme. Il était éleveur. Il a fui pendant neuf jours l'oppression administrative et policière jusqu'à être abattu en pleine campagne par un homme représentant les « forces de l'ordre ». Est-il normal de mourir ainsi ? Peut-on accepter d'être atteint par trois balles tirées de côté ou dans le dos sous prétexte d'ordre public et de légitime défense? Le droit à la vie n'est-il que pure chimère?

Cela peut sembler dérisoire de marcher pour obtenir qu'une instruction judiciaire ouverte depuis deux ans instruisse ce dossier sans éluder les contradictions flagrantes entre les dépositions des gendarmes et les comptes-rendus balistiques, sans éluder la responsabilité de ceux qui ont laissé Jérôme agoniser dans sa voiture, sans aucun soin approprié, sans éluder la responsabilité de ceux qui ont permis ou favorisé la disparition d'indices de premier ordre, tels les étuis issus des tirs du gendarme mis en examen.

En France, l'action publique est portée par le parquet dirigé par un procureur de la république, représentant de l'état, tandis que l'instruction est confiée à un juge d'instruction, juge du siège, chargé d'enquêter à charge et à décharge, en vue d'établir la vérité sur une affaire.

Mais qu'en est-il quand la force publique est en cause, quand les enquêtes sont confiées aux collègues du gendarme impliqué, quand le juge d'instruction doit entendre en son cabinet des agents avec lesquels il entretient des relations de travail habituelles et dont le bon fonctionnement de son cabinet dépend en partie ?

Avons-nous alors accès à une justice libre, indépendante et impartiale ?

La réponse nous est fournie explicitement par Michel Forst, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, dans un entretien donné au journal Libération :

« Nous nous étonnons de l'absence totale de sanctions disciplinaires à l'encontre des policiers. Sur ce point, la hiérarchie policière rétorque que des enquêtes judiciaires approfondies doivent être menées avant de statuer sur une éventuelle illégitimité de l'usage de la force. Il est bien sûr fondamental que le temps nécessaire soit consacré à certaines enquêtes, mais on ne peut s'empêcher de constater une asymétrie dans la promptitude de la réponse pénale apportée. Nous avons des citoyens qui sont placés en détention provisoire, qui sont jugés en comparution immédiate, parfois sur la simple base de faits captés par la vidéo. Or, ces mêmes vidéos sont déclarées insuffisantes ne serait-ce que pour suspendre administrativement un policier ou en gendarme qui aurait eu un comportement inapproprié. Cette rapidité d'un côté et cette lenteur de l'autre envoient le signal d'une justice à deux vitesses, d'une différence manifeste de traitement entre les citoyens et les forces de l'ordre. » (Extrait Libération 13 juin 2019)

Que dire des condamnations répétées de l'Etat français par la Cour européenne des droits de l'homme, dont encore cette décision récente du 23 mai 2019, par laquelle sept juges ont rappelé « que l'obligation de protéger le droit à la vie exige de mener une enquête officielle lorsque le recours à la force a entraîné mort d'homme,que les autorités doivent agir d'office et qu'elles ne peuvent laisser à la victime l'initiative de déposer une plainte formelle ou d'assumer la responsabilité d'une procédure d'enquête,que

l'instruction en elle-même a été longue puisqu'elle s'est déroulée sur près de huit années.... » (CEDH 187 (2019) 23.05.2019)

Son an après les plaintes déposées par la famille de Jérôme, à l'été 2018, pour omission de porter secours et altération d'une scène de crime, nous attendons toujours l'audition des gendarmes et enquêteurs impliqués, la tenue de confrontations entre gendarmes et pompiers intervenus sur place, l'audition du médecin urgentiste, des infirmières....

Attendre, toujours attendre, comme si l'œuvre de Justice s'accomplissait dans l'oubli !

Alors que faire, sinon marcher, dénoncer cette asymétrie de la justice et raconter son histoire ?

Nous l'avons dit, on ne fera pas taire Jérôme!

Son histoire a déjà inspiré une pièce de théâtre « *neuf mouvements pour une cavale* », présentée et lue dans les théâtres parisiens mais surtout dans les fermes, sur nos territoires, parce que cette histoire est universelle.

La famille de Jérôme LARONZE et le comité de soutien Justice et Vérité pour Jérôme Laronze

CONTACT :
comite-jerome-laronze@riseup.net

PAGE FACEBOOK :
<https://www.facebook.com/JusticepourJerome>

Association Justice et Vérité pour Jérôme Laronze
BP10229
71106 CHALON-SUR-SAONE CEDEX

Contact de la compagnie qui a créé la pièce de théâtre :
<https://ledesordredeschoses.wixsite.com/ledesordredeschoses/9-mouvements-pour-une-cavale>